

**PROCOMPTA SARL**

Commissaire aux Comptes

Valparc - 6 rue de Franche-Comté - BP 3058  
25046 BESANCON CEDEX

**EXCOM ENTREPRISES FC SARL**

Commissaire aux Comptes

12/14 rue Charles Nodier  
25000 BESANCON

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES  
DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS – "F.S.D.V."**

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

au Capital de 4.582.625 €

**Siège Social** : 5 rue du Helder - 75009 PARIS

SIREN 562 047 605 RCS PARIS

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

**SARL PROCOMPTA**

Commissaire aux Comptes

VALPARC – 6, rue de Franche-Comté

BP 3058

25046 BESANCON CEDEX

**SARL EXCOM ENTREPRISES FC**

Commissaire aux Comptes

12/14 rue Charles Nodier

25000 BESANCON

**FAIENCERIES DE SARREGUEMINES DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS –****« F.S.D.V. »****SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4 582 625 EUROS****SIEGE SOCIAL : 5 Rue du HELDER- 75009 PARIS****R.C. PARIS RCS N°562 047 605****SIRET : 562 047 605 00323 2341 Z****\*.\*.\*.\*.\*****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 mars 2011**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN et VITRY LE FRANCOIS – F.S.D.V.**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.


Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



## I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Handwritten signature and initials, possibly '13' and a stylized mark.

## II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- une créance sur la Société LECICO France de 1 634 803 € TTC correspondant à des redevances de marque est enregistrée dans les comptes de la Société FSDV au 31 mars 2011.

Cette créance, non encore réglée à ce jour, se rattache à la période couvrant janvier 2003 à juin 2010. Une partie de cette créance a fait l'objet au cours des exercices précédents d'une provision pour dépréciation à hauteur de 850 000€ hors taxes.

En garantie de cette créance, la Société FSDV a pris une hypothèque judiciaire sur les bâtiments propriété de LECICO France à Vitry le François pour une valeur de 3 000 000 € comme exposé dans la note n°2 de l'annexe des comptes sociaux.

- Votre Société a constitué à l'issue de l'exercice une provision pour risques d'un montant de 47 202 € afin de couvrir les rappels de taxes professionnelles 2008 et 2009 réclamés à la Société CIFIC, cette dernière ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 25 Février 2010 au profit de la Société FSDV. Ce point est exposé dans la note n°21 de l'annexe des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner les modalités de détermination de ces provisions.

Nous avons obtenu les informations nécessaires nous permettant de considérer que les montants provisionnés sont acceptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle.

Sur la base de nos travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à BESANCON, le 7 septembre 2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



SARL PROCOMPTA

François GERARD

Associé Mandataire Social



SARL EXCOM ENTREPRISES FC

Marc BECQUET

Associé Mandataire Social

1

**BILAN - ACTIF**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : F. S. D. V. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 12

Adresse de l'entreprise 5 rue du HELDER 75009 PARIS Durée de l'exercice précédent \* 15

Numéro SIRET \* 5 6 2 0 4 7 6 0 5 0 0 3 4 9 Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

				Exercice N, clos le :		N-1		
				[31032011]		[31032010]		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 000	5 000	5 000		
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 667 223	1 667 223			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO	2 649 304	441 134	2 208 170		
	Constructions	AP	AQ	9 717 075	9 427 913	289 162		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	300 632	286 339	14 293		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	3 333 561		3 333 561		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG	3 414		3 414		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	839 803	129 200	710 602		
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>18 516 012</b>	<b>11 951 810</b>	<b>6 564 203</b>		
							<b>7 126 222</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	17 000	17 000	9 300	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 367 651	2 234 655	1 132 996	
		Autres créances (3)	BZ	CA	707 257		707 257	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	1 134		1 134		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	25 599		25 599		
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>4 118 641</b>	<b>2 234 655</b>	<b>1 883 986</b>		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>22 634 653</b>	<b>14 186 465</b>	<b>8 448 188</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2

**BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise F. S. D. V.

Néant  \*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* ( Dont versé : .....A.582.625..... )	DA	4 582 625	4 582 625
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB		493 086
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC	1 494 778	1 494 778
	Réserve légale (3)	DD	458 109	458 109
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	(431 843)	(5 949 494)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(274 648)	5 024 565
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	521	521
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	5 829 543	6 104 191
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	71 202	24 000
	Provisions pour charges	DQ	178 685	130 000
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	249 887	154 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	100 173	102
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	1 589 627	1 360 627
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	72 887	169 771
	Dettes fiscales et sociales	DY	170 891	179 289
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	434 589	700 544	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	591	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	2 368 758	2 410 334	
<b>Ecarts de conversion passif *</b>	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	8 448 188	8 668 525	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE	1 494 778	1 494 778
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 368 758	2 410 334	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**3** **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: F. S. D. V.

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	308 115	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		308 115	FK		FL	888 360
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	223 145	
	Autres produits (1) (11)					FQ	69 738	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	600 998
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	493 431	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	321 707	
	Salaires et traitements*					FY	360 571	
	Charges sociales (10)					FZ	130 771	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	115 364	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	40 800
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	80 901	
	Autres charges (12)					GE	6 011	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 549 557	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(948 559)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 871 323	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	304 220	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	2	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	11 246	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 249	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	23 495	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(23 493)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(972 051)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>F.S.D.V.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
		Exercice N - 1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 580 165 971
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 1 053 796 365 413
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 1 494 506 2 800 000
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 2 548 881 3 331 384
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 245 511 1 579
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 1 486 134 134 564
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 119 833
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH 1 851 478 136 143
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 697 403 3 195 242
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 3 149 881 7 663 831
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 3 424 530 2 639 266
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN (274 648) 5 024 565
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY
		IG
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP
		HQ 35 120 52 439
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 84 852
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX
	(9) Dont transferts de charges	A1 1
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N
		Charges antérieures Produits antérieurs

Copyright FedTitan (2011) Cegid ServantSoft - ETAFI

13

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET 562 047 605 00349

**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2011****PREAMBULE**

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commencent désormais le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

L'exercice qui court du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 a une durée de 12 mois, alors que l'exercice auquel il se compare court du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 mars 2011 et a une durée exceptionnelle de 15 mois

**NOTES N° 1 – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES****1.1 – PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2011 ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général 1982, la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions du règlement CRC 99-03.

**1.2– IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Elles représentent la valeur d'acquisition des logiciels. Ces derniers sont amortis sur les durées d'utilisation prévues, allant de 1 à 5 ans.

**1.3– IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Elles figurent au bilan, soit:

- à leur valeur d'origine ;
- pour les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976, à leur valeur réévaluée à cette date, selon les dispositions de la loi 76-1232 du 29 Décembre 1976 ;
- pour les immobilisations apportées lors de l'absorption de la C.I.F.I.C à leur valeur d'apport selon la Convention de fusion du 14 Novembre 1984.

**Règles d'amortissement**

Les principales méthodes d'amortissement pratiquées par la Société sont les suivantes :

	Durée	Amortissements Comptables Economiquement Justifiés	Fiscalement Pratiqés
Construction	15 ou 20 ans	Linéaire	L ou D
Matériel et Outillage Industriel	5 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de Bureau et Informatique	5 ans	Linéaire	L ou D
Mobilier	10 ans	Linéaire	L ou D
Agencements et Installations	10 ans	Linéaire	L ou D

Sont considérés comme dérogatoires les écarts entre les amortissements calculés selon le mode dégressif et les amortissements calculés selon le mode linéaire.

#### 1.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

**1.4.1** - Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'origine (coût d'acquisition ou d'apport), à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi 76.12.32 du 29 Décembre 1976.

Si ces valeurs sont supérieures à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée pour chaque ligne de titres, en fonction de l'actif net réévalué de la filiale, de ses perspectives de rentabilité ou de réalisation, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elle opère et de la place qu'elle occupe dans ce secteur.

**1.4.2** - La valeur d'utilité des **actions propres détenues** est définie comme la **plus élevée** des deux valeurs :

- cours moyen de bourse des trois derniers mois majoré de 25%, compte tenu de l'utilité de détention de ces actions ;
- actif net consolidé, déduction faite des actions d'auto-contrôle détenues évaluées à leur coût d'acquisition, rapporté au nombre d'actions formant le capital sous déduction du nombre d'actions d'auto-contrôle.

**1.4.3** – les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement de loyers payés d'avance.

#### 1.5 – VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois.

## 1.6 – AUTRES CREANCES

1.6.1 - Figurent à ce compte les sommes dues tant par les sociétés apparentées que par les sociétés sorties du périmètre du groupe.

1.6.2 - Les « créances clients » et « autres créances » font l'objet d'une analyse individuelle et une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

## 1.7 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ceux non récurrents, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cession d'éléments d'actif)

## NOTE N° 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 – Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à LECICO FRANCE, quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines » et au non paiement des redevances par cette dernière, le Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement du 24 juin 2010, a conclu à ce que l'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE ne pouvait intervenir qu'en contrepartie du versement des redevances d'utilisation et a fixé la date de départ de ces dernières au 1<sup>er</sup> octobre 2003, conformément à la thèse défendue par F.S.D.V.

Il a condamné LECICO FRANCE à verser à F.S.D.V. la somme de 1 196 000 €, le jugement étant assorti de l'exécution provisoire.

Saisie par LECICO FRANCE d'une demande de sursis à exécution provisoire, la Cour d'Appel de Paris, par jugement du 26 octobre 2010, a rejeté cette dernière.

LECICO FRANCE ayant fait appel de la décision du Tribunal de Grande Instance, la provision pour dépréciation de cette créance existant au 31 mars 2010 (850 000 €) a été maintenue.

En garantie de sa créance, F.S.D.V. a pris une hypothèque judiciaire sur les bâtiments propriété de LECICO FRANCE à Vitry le François (U2 – U3 – U4), dont la valeur vénale est estimée à 3 000 000 d'euros.

Parallèlement aux développements du contentieux, le contrat d'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE a été résilié avec effet du 30 juin 2010.

Les résultats positifs de ces différents contentieux ont conduit les dirigeants de LECICO FRANCE à demander l'ouverture tardive de négociations portant :

- sur le règlement des redevances d'utilisation de la marque « Sarreguemines »
- l'acquisition du site de Vitry le François
- l'utilisation ou la cession de la marque « Sarreguemines Sanitaire ».

Ces négociations avancent positivement. Cependant, le dernier point demande l'accord formel du Groupe DUDSON, conformément à la Convention de Cession d'Actions du 3 juillet 2009. Bien que saisi de ce point depuis deux mois, le Groupe DUDSON – qui a son tour a formulé des revendications particulières

pour accéder à un éventuel accord – n'avait toujours pas pris formellement position sur les propositions faites, à la date de la rédaction du présent document.

En conséquence, les effets bénéfiques d'un éventuel accord, qui resterait à formaliser dans le détail de ses modalités, ne sont pas pris en compte dans les comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2011, tels qu'ils vous sont présentés.

2.2 – L'acquisition par Sarreguemines Vaisselle des biens immobiliers de Digoïn, prévue dans la Convention de cession des actions de cette société, a été reportée à deux reprises et aurait dû intervenir le 30 avril 2011, ce qui n'a pas été le cas.

Après une période confuse, sans interlocuteur du côté de DUDSON FRANCE, laissant supposer que le pire pouvait survenir, deux éléments rassurants viennent d'intervenir :

. le règlement partiel le 3 juillet 2011, par le Groupe DUDSON, du solde des actions SARREGUEMINES VAISSELLE

. la fourniture d'un début de preuve de la mise en place d'un financement permettant l'acquisition des terrains et bâtiments industriels et commerciaux de Digoïn.

Aussi, et sauf évènement grave non prévisible à ce jour, la cession des biens immobiliers de Digoïn devrait normalement intervenir, bien qu'avec retard, au cours du prochain exercice social.

2.3 - Afin de faire face à ses besoins en trésorerie, la société, au cours de l'exercice :

- a finalisé la cession à LECICO France d'un terrain de 29.505 m<sup>2</sup> à Vitry le François, terrains sur lesquels sont édifiés les bâtiments U2 –U3 – U4, conformément à l'accord initialement souscrit le 26 juin 2006, cession pour un montant de 434.295 € venant s'imputer sur la cession à F.S.D.V. d'actions SO.FI.NA, et dégageant une plus-value comptable de 235 000 €
- a cédé diverses maisons ouvrières d'un même périmètre, pour un montant de 619 500 €, dégageant une plus-value de 587 000 €.

Trois compromis de vente signés de maisons de cadre, qui ne trouvaient pas preneurs précédemment, restent à finaliser pour un montant de 550 000 €.

2.4 – Dans le cadre de son plan d'économies, la société en janvier 2011 s'est installée dans trois bureaux du Centre d'Affaires EMERGENCE – 5, rue du Helder 75009 Paris et y a transféré son siège social.



## BILAN ACTIF

### NOTE N°3 –IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'€)	31.03.2010	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2011
BREVETS, MARQUES	5	0	0	5
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1.667			1.667 <sup>①</sup>
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>1.672</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.672</b>
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1.667			1.667
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>5</b>		-	<b>5</b>

① Logiciels 1.667

### NOTE N° 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'€)	31.03.2010	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2011
TERRAINS	2.838	-	189 (2)	2.649
CONSTRUCTIONS	9.861	-	144 (2)	9.717
AUTRES IMMOBILISATIONS	470	4	173 (3)	301
IMMO. CORPOREL EN COURS	0			0
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>13.169</b>			<b>12.667</b>
AMORTISSEMENTS	9.750	117	276 (3)	9.591
PROVISIONS (1)	492	72 (1)		564
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>2.927</b>			<b>2.512</b>

(1) – Dépréciation de terrains dont la valeur de réalisation estimée est inférieure à la valeur comptable (maisons ouvrières à Vitry le François)

(2) – Correspondant à la cession de : maisons à Sarreguemines (Fondation Oster)  
: terrains sur lesquels sont édifiés les bâtiments U2-U3-U4 au profit de LECICO – Voir note 3. Faits marquants

(3) – Aménagement et mobiliers totalement amortis mis hors service, suite au déménagement du siège social.

### ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

en milliers d'€	valeur d'origine (intérêts inclus)①	Loyers de l'exercice	loyers cumulés ②	Redevances restant à payer		
				1 an au plus	+1 an - 5 ans	+ 5 ans
Constructions	1.249	35	1.226	23	0	0

① Dont 328 K€ d'intérêts

② Dont 328 K€ d'intérêts

## NOTE N° 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'€)	31.03.2010	Augmentation	Diminution	31.03.2011
PARTICIPATIONS	4.589		-1 255 (1)	3 334 (2)
PRETS	3			3
IMMO.FINANCIERES	975	17	-152 (3)	840
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>5.567</b>	<b>17</b>	<b>1 407 (1)</b>	<b>4 177</b>
Prov. pour dépréciation				
. Titres participations	1.255		-1 255(1)	0
. Autres immo. Financières	118	11		129
<b>PROV. POUR DEPRECI.</b>	<b>1.373</b>	<b>11</b>	<b>- 1 255</b>	<b>129</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>4.194</b>	<b>6</b>	<b>152</b>	<b>4 048</b>

(1) - Annulation des titres « Manufacture de Lunéville – St Clément » et de leur dépréciation, à la suite du jugement de clôture et de la radiation de la société par le Mandataire Judiciaire Liquidateur.

	<u>Brut</u>	<u>Dépréciation</u>	<u>Net</u>
(2) SOFINA	2 789		2.789
SALINS	545		545
	3 334		3 334

(3) Restitution d'une contre-garantie d'une caution bancaire de 305 K€ échue.

## NOTE N° 6 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Voir tableau fiscal 2057 ci-joint.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\*

Désignation de l'entreprise : F.S.D.V.

Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	3 414	UR	US 3 414	
	Autres immobilisations financières		UT	839 803	UV	UW 839 803	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 343 855		1 343 855	
	Autres créances clients		UX	2 323 796		2 323 796	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	990		990	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	108 192		108 192
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	298 075		298 075	
	Charges constatées d'avance		VS	25 599		25 599	
	TOTAUX			VT	4 943 724	VU	4 100 507 VV 843 217
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	173		173	
	à plus d'1 an à l'origine		VH	100 000		100 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 589 627		1 589 627		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	72 887		72 887		
Personnel et comptes rattachés		8C	17 855		17 855		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	61 671		61 671		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	91 365		91 365		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	83 097		83 097		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	351 492		351 492		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		2Z					
Produits constatés d'avance		8L	591		591		
TOTAUX			VY	2 368 758	VZ	2 368 758	
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 479 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 150 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		



## NOTE N° 7 – CLIENT ET AUTRES CREANCES

(en milliers d'€)	31.03.2010	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.03.2011
CLIENTS	3.162	206		3.368
PROVISIONS	(2.385)	(41)	(191) (1)	(2.235)
AUTRES CREANCES	867	127	287 (3)	707 (2)
PROVISIONS	(240)		(240)(3)	0
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1.404</b>	<b>292</b>	<b>144</b>	<b>1.840</b>

(1) Annulation des provisions constituées à 100 % sur les créances HT dues par SARREGUEMINES BATIMENT (104 K€) et FAÏENCE ET CRISTAL DE FRANCE (87 K€) en contrepartie d'une provision pour avoir à établir de 191 K€ HT (voir notes 11 – Autres dettes et 12 – Chiffres d'affaires et autres produits).

(2) Se décomposant comme suit :

- Compte courant Sarreguemines Vaisselle :	300 K€
- Créance sur cession titres Sarreguemines Vaisselle :	123 K€
- Créance sur cession maison Sarreguemines	170 K€
- Crédit de T.V.A. :	108 K€
- Divers	6 K€.

(3) Annulation compte courant dû par « Manufacture de Lunéville – St Clément », provisionné à 100 % du Montant HT (voir note 5 – remarque 1).

Analyse du poste Clients et des provisions correspondantes

	Créance au 31.03.2010	Variation	Créance au 31.03.2011	Provision au 31.03.2011	Créance nette au 31.03.2011
Céramique de Sarreguemines	1 344	-	1 344	(1 344)	-
Lecico France	1 465	170	1 635	(850)	785
Sarreguemines Bâtiment	124	-	124	-	124 (1)
Faïence et Cristal de France	104	-	104	-	104 (1)
Sarreguemines Vaisselle	105	22	127	(41)	86
Finamur	20	14	34		34
<b>Total</b>	<b>3 162</b>	<b>206</b>	<b>3 368</b>	<b>(2 235)</b>	<b>1 133</b>

(1) Annulés par provision pour « Avoir à établir » de même montant (voir notes 11 – Autres dettes et 12 – Chiffres d'affaires et autres produits).

## BILAN PASSIF

### NOTE N° 8 – CAPITAUX PROPRES

8.1 Au 31 mars 2011, le capital de la société est constitué de 150.250 actions d'une valeur nominale de 30,50 €, soit 4.582.625 €

8.2 Variation des capitaux propres (en milliers d'€)

	Capital	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Provisions Réglementées	Total
<b>Au 31 mars 2010</b>	<b>4.583</b>	<b>493</b>	<b>1.953</b>	<b>(5.949)</b>	<b>5.024</b>	<b>0</b>	<b>6.104</b>
Affectation résultat 2010				5.024	(5.024)	0	0
Prime de fusion T.U.P.		(493)		493			0
Résultat de l'exercice					(275)		(275)
<b>Au 31 mars 2011</b>	<b>4.583</b>	<b>0</b>	<b>1.953</b>	<b>(432)</b>	<b>(275)</b>	<b>0</b>	<b>5.829</b>

### NOTE N° 9 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€)	31.03.2010	Augmentation	Diminution	31.03.2011
Provisions pour risques	24	47 (1)		71
Provisions pour charges	130	74	25	179
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>121</b>	<b>25</b>	<b>250</b>

(1) Voir note n° 21 – Litige fiscal CIFIC

### NOTE N° 10 – EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'€)	31.03.2010	Augmentation	Diminution	31.03.2011
Prêt relais bancaire (1)	-	100	-	100
<b>Autres dettes financières</b>				
Avance Trésorerie Salins	538	49		587
Avance Trésorerie SO.FI.NA	740	180		920
Autres Dettes	82			82
<b>TOTAL</b>	<b>1.360</b>	<b>229</b>		<b>1.589</b>

(1) – Pour faire face aux reports de l'acquisition des biens immobiliers de Digoïn par SARREGUEMINES VAISSELLE, F.S.D.V. a sollicité et obtenu de son banquier un prêt relais de 500 K€ utilisable du 15 novembre 2010 au 15 novembre 2011, par tranche de 100 K€.

Ce prêt est assorti d'une hypothèque de 1<sup>er</sup> rang sur un terrain constructible, dont la cession n'est actuellement pas envisagée.

## NOTE N° 11 – AUTRES DETTES

(en milliers d'€)	31.03.2010	Augmentation	Diminution	31.03.2011
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	170		97	73
DETTES FISCALES & SOCIALES.	179	8	17	170
AUTRES DETTES	700	228	493	435 (1)
<b>TOTAL</b>	<b>1.049</b>	<b>236</b>	<b>607</b>	<b>678</b>

(1) – dont :

- . 228 K€ - Avoirs à établir – Voir note n° 7 – Créances clients
- . 6 K€ - Entreprises liées
- . 76 K€ - Compte courants associés
- . 84 K€ - Provision pour charges à payer
- . 40 K€ - Divers.

COMPTE DE RESULTAT

## NOTE N° 12 – CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

(En K€)	du 01.04.2010 au 31.03.2011  (12 mois) A	du 01.01.2009 au 31.03.2010  (15 mois) B	du 01.04.2009 au 31.03.2010 (Pro-forma) (12 mois) C	Variation A / C	
				Montant	%
Chiffre d'affaires	499	888	740	(241)	- 32,5 %
Autres produits	70	178	140	(70)	- 50 %
<i>S/Total</i>	<i>569</i>	<i>1 066</i>	<i>880</i>	<i>(311)</i>	<i>- 35,3 %</i>
Avoir à établir	(191) (1)	-	-	(191)	
<b>Total produits nets</b>	<b>378</b>	<b>1 066</b>	<b>880</b>	<b>(502)</b>	<b>- 57 %</b>

(1) – Contrepartie de l'annulation de provisions pour dépréciation (voir note n°7 – Clients et Autres créances).

Le recul des **Produits Nets** (- 502 K€), soit - 57 %) entre le **Pro-forma** avril 2009 – mars 2010 (12 mois) (**880 K€**) et l'exercice de 12 mois avril 2010 – mars 2011 (378 K€) a une triple origine :

- La comptabilisation de 191 K€ d'avoirs à établir, afin d'annuler diverses créances devenues irrécouvrables et provisionnées à 100 % (voir note n° 8 – Clients et Autres créances)
- La résiliation au 30 juin 2010 du contrat d'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE et l'absence de facturation correspondante (impact sur l'exercice : **225 K€** qui explique la quasi-totalité de la baisse du chiffre d'affaires enregistrée : **241 K€**)
- L'absence de refacturation des frais communs à SARREGUEMINES VAISSELLE à la suite de leur départ des locaux de F.S.D.V. en décembre 2009 (impact **58 K€**).

### NOTE N° 13 – DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS FINANCIERES

La dotation de 11 K€ concerne un complément de dépréciation des actions propres détenues (voir note 1.4.2) pour porter le montant de la dépréciation à 129 K€ (voir note n° 5 – Immobilisations Financières).

### NOTE N° 14 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

**14.1** - Le résultat exceptionnel de l'exercice (**697 K€**) a pour origine :

- Les plus-values sur cession d'actifs immobiliers pour **822 K€** : (voir note n° 2 – Faits marquants – Point 2.3), se décomposant elles-mêmes entre :
  - 235 K€ provenant de la cession de terrains de l'usine de Vitry le François au profit de LECICO France
  - 587 K€ provenant de la cession de maisons ouvrières de Sarreguemines
- Une dépréciation de la valeur comptable des maisons ouvrières de Vitry le François eu égard à leur état constaté (- **73 K€**)
- Une provision pour risque concernant un litige fiscal en matière de Taxe professionnelle de CIFIC (société ayant fait l'objet d'une transmission Universelle de patrimoine par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010 au profit de F.S.D.V.) pour les années 2008 & 2009 (effet **47 K€**) (voir note n° 21 – Litige fiscal CIFIC).

**14.2** – A la suite de la clôture pour insuffisance d'actifs en novembre 2010 du Redressement Judiciaire de la société « MANUFACTURE DE LUNEVILLE – ST CLEMENT ET DE SARREGUEMINES », Redressement Judiciaire ouvert en juillet 2006, et de la radiation de la société par le Mandataire Judiciaire Liquidateur :

. la valeur des actions de la société détenues par F.S.D.V. (1 255 K€) ont été annulées en charges exceptionnelles

. la créance de F.S.D.V. sur cette société (240 K€) l'a été également (charges exceptionnelles sur opération de gestion)

. les provisions correspondantes qui avaient été constituées (1 255 K€ et 240 K€) étant reprises en produits exceptionnels.

Cette opération n'a donc aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

## NOTE N° 15 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale **FSDV**

Forme : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Siège social : 5, rue du Helder PARIS

Capital : 4.582.625 €

Registre Commerce : 562 047 605 00349

## NOTE N° 16 – INTEGRATION FISCALE

**16.1** FSDV a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223A et suivants du CGI), dont le premier exercice d'application est celui clos le 31 Décembre 2005.

La société- mère du groupe, FSDV, est redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble. Au titre de chaque exercice, chaque filiale verse à FSDV, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration- (gestion de l'intégration fiscale en trésorerie ).

**16.2** Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, la perte fiscale de F.S.D.V. s'élève à **244 K€**.

**16.3** Aucun profit d'impôt sur les sociétés intégrées fiscalement déficitaires n'a été constaté en 2010-2011.

**16.4** Montants cumulés au 31 mars 2011 des déficits ordinaires : **20 137 K€**.

Les moins-values à long terme reportables afférentes à des titres qui relèvent du secteur exonéré sont définitivement perdues.

## NOTE N° 17 – ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES LIENS DE PARTICIPATIONS

### Entreprises liées

(en milliers d'€)	BRUT	PROVISION	NET	Renvoi note
<b><u>PASSIF</u></b>				
Avance de trésorerie à court terme	1.507		1.507	Note 11
Autres dettes	6		6	Note 12
<b><u>CHARGES</u></b>				
Exploitation	9		9	

**NOTE N° 18 – EFFECTIF**

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2011</u>
Cadres	3	3
Employés, Agents de maîtrise	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

**NOTE N° 19 – REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

(en milliers d'€)	<b>31/03/2010</b>	<b>31/03/2011</b>
Jetons de présence		
Montant	5	6
Nombre de membres du conseil de surveillance	5	6

La rémunération des Organes de Direction est indiquée dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, les rémunérations brutes versées aux membres des organes de Direction et de Surveillance de la société se sont élevées à 225 K€.

**NOTE N° 20 – MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS****20.1 - ENGAGEMENTS DONNES**

Hypothèque de 1<sup>er</sup> rang sur terrain à bâtir situé à Sarreguemines (57200), cadastré Section 09 n° 201/43 et Section 54 n° 171/55 au profit d'un organisme financier en contrepartie d'un prêt relais de 500 K€.

**20.2 – ENGAGEMENTS RECUS : néant.****NOTE N° 21 – LITIGE FISCAL CIFIC**

A la suite de l'apport avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la branche Porcelaine – apport comprenant le personnel et la totalité des équipements du site industriel de Digoin -, la Taxe Professionnelle des années 2008 – 2009 relative à ce site a été émise au nom de CIFIC (nouveau nom de SARREGUEMINES VAISSELLE, à la suite de cet apport, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2007.

Ne tenant pas compte du plafonnement de la Taxe Professionnelle en fonction de la valeur ajoutée payée par SARREGUEMINES VAISSELLE (nouveau nom de la société CEBAM, bénéficiaire des apports, société détenant des actifs industriels de Digoin), la Trésorerie de Digoin s'obstine à réclamer à CIFIC

- la Taxe Professionnelle 2008 : 321 K€
- la Taxe Professionnelle 2009 : 315 K€,

différence entre les avis d'imposition initiaux et... les versements effectués par la société SARREGUEMINES VAISSELLE, eu égard aux règlements effectués compte tenu du plafonnement de la Taxe Professionnelle en fonction de la valeur ajoutée.

La Direction des Finances des Entreprises de Macon, ayant refusé de procéder à l'annulation des avis d'imposition émis au nom de CIFIC, en dépit de l'argumentation déposée selon laquelle CIFIC ne disposant plus d'établissement industriel en 2008 – 2009, ne pouvait être assujettie à la Taxe Professionnelle, F.S.D.V. venant aux droits de CIFIC, à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine, décidée par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010 :

- a saisi le Tribunal Administratif de Dijon de ce contentieux avec l'Administration Fiscale
- a déposé auprès du Service de Législation Fiscale une demande d'intervention de ce service sur ce litige surprenant.

CIFIC, parallèlement, a déposé au titre des années 2008 et 2009 une demande de plafonnement de la Taxe Professionnelle en fonction de sa propre valeur ajoutée qui, dans le pire des cas, fait apparaître une Taxe Professionnelle plafonnée de 25 K€ pour l'exercice 2008 et 22 K€ pour l'exercice 2009.

Ces sommes ont fait l'objet d'une provision pour risques éventuels (voir note n° 9 – Provision pour risques).

Postérieurement à la clôture des comptes, la Trésorerie de Digoin a pris une hypothèque judiciaire sur six maisons ouvrières de Sarreguemines en garantie de sa soi-disant créance.

Il n'est pas envisagé actuellement de céder les maisons ouvrières.

#### **NOTE N° 22 - ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES (ENGAGEMENTS HORS BILAN)**

La société, vis à vis de ses collaborateurs, n'est tenue qu'au versement d'indemnités de départ ou de mise à la retraite, conformément à la convention collective à laquelle elle est rattachée.

Depuis l'exercice clos le 31/03/2011, le calcul est effectué selon la méthode des « unités de crédit projetées » (standard usuel de calcul de cette provision).

Il tient compte de l'ancienneté acquise, du coefficient de probabilité d'être en vie et au service de l'entreprise à l'âge légal de départ à la retraite, de la rémunération prévisionnelle des personnes à l'âge de départ à la retraite, sur la base d'un coefficient d'augmentation prévisionnel, et est affecté d'un taux d'actualisation (5,5 % pour l'exercice 2010-2011) à la date prévisionnelle de départ.

> 1 an	0
+1 à 5 ans	11
de 6 ans à 10 ans	4
<b>Engagement total :</b>	<b>15</b>

#### **NOTE N° 23 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES & PARTICIPATIONS**

Voir tableau joint des filiales et participations.

AU 31 MARS 2011

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN ET VITRY LE FRANCOIS

SOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES APRES REEVALUATION DE 1976 - 1978 - 1979	DONT ECART DE REEVALUATION	PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT NET DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES
	€	€	€	Valeur brute Valeur nette	€	€	€	€	€	
<u>I - FILIALES</u>		*								
FAIENCERIES DE SALINS	152.500	440.833	95,81	544.945 544.945		587.000			14.662	
SOCIETE FINANCIERE NANTAISE	426.192	2.907.875	99,81	2.788.616 2.788.616		920.000			(36.153)	
<u>II - PARTICIPATIONS</u>										
<u>III-RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</u>										
a-Filiales non reprises en I. Filiales françaises										
b-Participations non reprises en II										

\* incluant le résultat net du dernier exercice clos.



**PROCOMPTA SARL**

Commissaire aux Comptes

Valparc - 6, rue de Franche-Comté - BP 3058  
25046 BESANCON CEDEX

**EXCOM ENTREPRISES FC SARL**

Commissaire aux Comptes

12/14 rue Charles Nodier  
25000 BESANCON

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES  
DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS – "F.S.D.V."**

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance

au Capital de 4.582.625 €

**Siège Social** : 5 rue du Helder - 75009 PARIS

SIREN 562 047 605 RCS PARIS

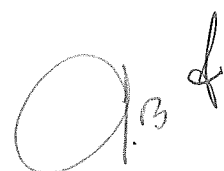
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS  
REGLEMENTES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 mars 2011**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.



Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

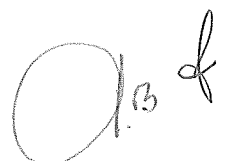
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

### II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Membre du Directoire concerné :

> Mademoiselle Karine FENAL.



1. Avec la Société SOFINA :

Avance de trésorerie

Au 31 mars 2011 le montant des avances de trésorerie consenties par SOFINA au profit de F.S.D.V. s'élève à..... 920 000 €

La rémunération de cette avance, calculée à la fin de chaque mois au cours moyen mensuel EURIBOR à un mois s'élève pour 2010/2011 à..... (charge) 5 562 €

2. Avec la Société FAYENCERIES DE SALINS

a. Avance de trésorerie

Au 31 mars 2011 le montant des avances de trésorerie consenties par FAYENCERIES DE SALINS au profit de F.S.D.V. s'élève à..... 587 000 €

La rémunération de cette avance, calculée à la fin de chaque mois au cours moyen mensuel EURIBOR à un mois s'élève pour 2010/2011 à..... (charge) 3 823 €

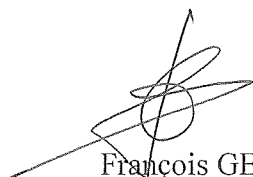
b. Convention d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale s'est poursuivie sur l'exercice.

Fait à Besançon, le 7 septembre 2011

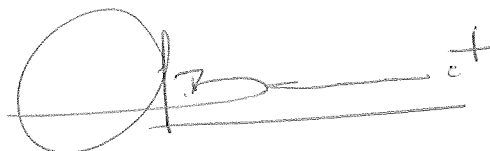
Les Commissaires aux Comptes

PROCOMPTA SARL



François GERARD  
Associé mandataire social

EXCOM ENTREPRISES FC SARL



Marc BECQUET  
Associé mandataire social

**PROCOMPTA SARL**

Commissaire aux Comptes

Valparc - 6 rue de Franche-Comté - BP 3058  
25046 BESANCON CEDEX

**EXCOM ENTREPRISES FC SARL**

Commissaire aux Comptes

12/14 rue Charles Nodier  
25000 BESANCON

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES  
DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS – "F.S.D.V."**

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance  
au Capital de 4.582.625 €

**Siège Social** : 5 rue du Helder - 75009 PARIS  
SIREN 562 047 605 RCS PARIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 mars 2011**

**PROCOMPTA SARL**

Commissaire aux Comptes

Valparc - 6, rue de Franche-Comté - BP 3058  
25046 BESANCON CEDEX

**EXCOM ENTREPRISES FC SARL**

Commissaire aux Comptes

12/14 rue Charles Nodier  
25000 BESANCON

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES  
DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS – "F.S.D.V."**

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance  
au Capital de 4.582.625 €

**Siège Social** : 5 rue du Helder - 75009 PARIS  
SIREN 562 047 605 RCS PARIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 mars 2011**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société " **SA FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS – FSDV** ", tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### PRINCIPES COMPTABLES

#### CREANCES CLIENTS

- Une créance client sur la société LECICO FRANCE de 1 634 803 € TTC correspondant à des redevances de marque est enregistrée dans les comptes de la société FSDV au 31 mars 2011.

Cette créance, non encore réglée à ce jour, se rattache à la période couvrant janvier 2003 à juin 2010. Une partie de cette créance a fait l'objet au cours des exercices précédents d'une provision pour dépréciation à hauteur de 850 000 € hors taxes.

En garantie de cette créance, la Société FSDV a pris une hypothèque judiciaire sur les bâtiments propriété de LECICO FRANCE à Vitry-le-François pour une valeur de 3 000 000 € comme exposé dans la note n°3 de l'annexe des comptes consolidés.

- Votre Société a constitué à l'issue de l'exercice une provision pour risques d'un montant de 47 202 € afin de couvrir les rappels de taxes professionnelles 2008 et 2009 réclamés à la Société CIFIC, cette dernière ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en date du 25 février 2010 au profit de la Société FSDV. Ce point est exposé dans la note n°27 de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner les modalités de détermination de ces provisions.

Nous avons obtenu les informations nécessaires nous permettant de considérer que les montants provisionnés sont acceptables.

### PRINCIPES GENERAUX

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons été conduits à examiner la correcte application de la méthode suivante :

- L'évaluation des biens immobiliers situés à DIGOIN en normes IFRS et le changement de méthode comptable.

Les notes 1.9 et 5 de l'annexe exposent le retraitement effectué dans le résultat consolidé, relatif à l'appréciation de la juste valeur des constructions figurant à l'actif et leur reclassement comptable.

L'incidence de diminution de valeur est de 200 K€.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.



### III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Besançon, le 7 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

PROCOMPTA SARL



François GERARD  
Associé mandataire social

EXCOM ENTREPRISES FC SARL



Marc BECQUET  
Associé mandataire social



# FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS

R.C.S. Paris B 662 047 605

## BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2011

ACTIF (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTE	BRUT	31.03.2011 Amortis Prov/	NET	31.03.2010 NET
Immobilisations incorporelles	4	1 672	1 667	5	5
Immobilisations corporelles	5	18 324	10 133	8 191	7 656
Immobilisations destinées à être cédées	5	0	0	0	1 250
Autres immobilisations financières	6	49	0	49	184
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>20 045</b>	<b>11 800</b>	<b>8 245</b>	<b>9 095</b>
Impôts différés actif	23 - 2	1 528		1 528	1 677
Avances et acomptes		17	0	17	9
Clients et comptes rattachés	9	3 449	2 242	1 207	1 079
Autres créances	10	407	0	407	328
Disponibilités	11	6	0	6	240
Compte de régularisation actif	12	25	0	25	56
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>3 904</b>	<b>2 242</b>	<b>1 662</b>	<b>1 712</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>25 477</b>	<b>14 042</b>	<b>11 435</b>	<b>12 484</b>

# FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

## BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2011

PASSIF (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTES	AU 31.03.2011	AU 31.03.2010
Capital		4 584	4 584
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		7 426	5 206
Résultat exercice consolidé		-517	2 214
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	<b>13</b>	<b>8 990</b>	<b>9 501</b>
Provisions / risques et charges	14 - a	250	153
Provisions engagements de retraite	14 - b	14	11
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>		<b>264</b>	<b>164</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>23 - 2</b>	<b>1 528</b>	<b>1 677</b>
<b>Emprunts</b>	<b>16</b>	<b>206</b>	<b>145</b>
Dettes d'exploitation		73	177
Dettes diverses		374	820
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>17</b>	<b>447</b>	<b>997</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 435</b>	<b>12 484</b>



## FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2011

	NOTES	31/03/2011 (12 mois)	31/03/2010 (15 mois)	Proforma 01/04/2009 31/03/2010
Chiffre d'affaires	19	515	888	740
Régularisation Chiffre d'Affaires		-191		
Production stockée		0		
		324	888	740
Reprises / amortissement & provisions	20	335	405	269
Transfert de charges		0	0	0
Autres produits		70	198	156
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>729</b>	<b>1 491</b>	<b>1 165</b>
Achats consommés		8	16	13
Autres achats & charges externes		456	644	545
Impôts & taxes		324	470	360
Frais de personnel		491	609	435
Dotation aux amortissements		115	273	217
Dotation aux provisions	20	126	459	396
Autres charges		6	5	5
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 526</b>	<b>2 476</b>	<b>1 971</b>
<b>A RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>		<b>(797)</b>	<b>(985)</b>	<b>(806)</b>
Plus ou Moins value de cession d'immobilisation		606	169	169
Dotation/Reprise nette aux provisions risques & charges		-120	2 800	2 800
Variation de valeur des immeubles de placement		-200	237	237
Produits/charges non courants		(8)	166	166
Moins Value / cession de titres		0	(1 729)	(1 729)
<b>B RESULTAT NON COURANT</b>	21 - a	<b>278</b>	<b>1 643</b>	<b>1 643</b>
<b>C RESULTAT FINANCIER</b>		<b>2</b>	<b>(6)</b>	<b>3</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT ( A + B + C )</b>		<b>(517)</b>	<b>652</b>	<b>840</b>
Reprise provision pour dépréciation actif en cours de cession	21 - b	0	0	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT ( Après déconsolidation Sarreguemines vaisselle)</b>		<b>(517)</b>	<b>2 214</b>	<b>2 402</b>
Impôt sur les bénéfices / Exit Taxe		0	0	0
Provision pour impôts différé (variation)		0	0	0
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	24	<b>(517)</b>	<b>2 214</b>	<b>2 402</b>

*O.B. f*

**FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES - en milliers d' euros**

	mars-11	mars-10
Résultat net des sociétés intégrées	(517)	2 214
<i>Elimination des charges &amp; des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Variation des amortissements	3	7
Variation des provisions	(217)	(4 052)
Variation des impôts différés	2	0
Plus ou moins value de cession	(407)	1 303
<i>Capacité d'autofinancement</i>	<i>(1 136)</i>	<i>(528)</i>
variation du besoin en fonds de roulement	(343)	288
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L ACTIVITE</b>	<b>(1 479)</b>	<b>(240)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	(5)	(5)
Acquisition d'immobilisations financières	(16)	0
Cession d'immobilisations	1 054	328
Cession Immobilisations financières	151	(133)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D INVESTISSEMENT</b>	<b>1 184</b>	<b>190</b>
Remboursement d'emprunts	(39)	(48)
Nouveaux emprunts	100	0
Prêts & Dépôts	0	0
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>61</b>	<b>(48)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(234)</b>	<b>(98)</b>
<b>TRESORERIE A L OUVERTURE DE L EXERCICE</b>	<b>240</b>	<b>338</b>
<b>TRESORERIE A LA FERMETURE DE L EXERCICE</b>	<b>6</b>	<b>240</b>

A. B. f

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**  
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
 Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS  
 R.C.S. PARIS B 562 047 605  
 SIRET n°562 047 605 00349

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2011**

**PREAMBULE**

L'exercice qui court du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 a une durée de 12 mois, alors que l'exercice auquel il se compare court du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 mars 2010 et a une durée exceptionnelle de 15 mois, à la suite des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 22 décembre 2009 ayant approuvé le changement de date de clôture des exercices au 31 mars.

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES**

**1.1 - PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes consolidés du groupe F.S.D.V. au 31 mars 2011 sont établis et présentés selon les normes comptables internationales (IFRS) découlant du règlement CE n° 1606/2002 publiée au JOCE du 11 septembre 2002, concernant les sociétés cotées pour l'établissement des comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

Les principaux changements apportés par les normes IFRS sont les suivants :

**1-1-1 – Méthode d'évaluation des actifs corporels :**

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens – usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne et exploités par des sociétés dont pour certaines, extérieures au groupe FSDV, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la méthode d'évaluation.

Depuis la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, effective le 3 juillet 2009, la totalité des actifs immobiliers de la société sont considérés comme « Immeubles de Placement », et à ce titre passibles de l'IAS 40 au titre des normes IFRS.

**1-1-2 – Provisions pour indemnités de départ en retraite :**

Les indemnités de départ en retraite – à l'ouverture et en fin de d'exercice (norme IAS 19) - ont donné lieu à la constitution d'une provision résultant du calcul de la valeur actuelle nette de ces prestations futures.

Depuis l'exercice 2008 la méthode dite des unités de crédit projetées, standard usuel de calcul de cette provision, a été utilisée.

Cette méthode consiste à calculer personne par personne le montant des droits acquis à la clôture de l'exercice, compte tenu de l'ancienneté, sur la base du montant prévisionnel du salaire à la date légale de départ en retraite (65 ans), et d'une augmentation prévisionnelle annuelle des salaires (taux retenu : 2 %).

Ce calcul est pondéré par un coefficient de probabilité d'être en vie, et au service de l'entreprise, à l'âge légal de départ en retraite.

Il est enfin pondéré par un taux d'actualisation (5,5 % retenu pour l'exercice 2010 - 2011).

## **1.2 – METHODES DE CONSOLIDATION**

### **1.2.1) La consolidation a été effectuée sur la base de comptes arrêtés au 31 mars 2011,**

Les filiales du Groupe ont été consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale, les sociétés étant sous contrôle exclusif de F.S.D.V.

Aucune différence de première consolidation n'apparaît au bilan consolidé, même sous forme résiduelle, les dates des prises de participation étant anciennes.

### **1.2.2) Retraitement des comptes sociaux.**

- Des éliminations sont effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.
- Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont valorisées à leur valeur historique d'acquisition (février 1978) et figurent en déduction des capitaux propres consolidés.
- Impôts différés : la situation fiscale latente résulte :
  - des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents
  - des éliminations ou retraitements réalisés au cours des opérations de consolidation.

L'application des normes IFRS conduit à la constatation de plus-values latentes sur les biens immobiliers.

L'incidence fiscale de ces plus-values figure en impôts différés passifs.

L'incidence fiscale des reports déficitaires (note n°20.3), compte tenu de l'absence probable de récupération de ces derniers sur les trois prochaines années, **n'est pas constatée** en impôts différés actif, à l'exception de leur quote-part correspondant aux impôts différés passif.

- Crédit bail : les biens acquis en crédit bail ne concernent que les immeubles industriels et sont retraités et comptabilisés comme des immobilisations acquises par emprunt, les immeubles figurant en construction pour leur montant en principal, et la somme résiduelle des contrats de crédit bail figurant en emprunts pour leur montant comprenant les intérêts restant à courir.

La valeur estimée des constructions financées par crédit-bail étant considérée comme la juste valeur (cf. 1.1.1), les dotations aux amortissements sont comptabilisées, puis annulées dans le résultat consolidé.

L'impact sur les comptes consolidés est précisé au paragraphe 5 (Immobilisations Corporelles).

## **1.3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

### **1.3.1) Leur valeur brute représente à la clôture de l'exercice :**

- la valeur d'acquisition des logiciels informatiques.

### **1.3.2) Les logiciels sont amortis sur les durées d'utilisation prévues, allant de 1 à 5 ans.**

## **1.4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

1.4-1) Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur valeur réévaluée (réévaluation 1976) ou à leur valeur d'apport pour les plus anciennes
- à leur valeur d'acquisition
- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IFRS – AS 40 – note 1.1.1).

1.4-2) Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie moyenne suivantes

Construction	15 à 20 ans
Matériel et outillage industriel	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et installations	10 ans

Les dotations aux amortissements sur les constructions sont comptabilisées dans les comptes sociaux. Elles sont annulées dans le compte de résultat consolidé, de façon à maintenir à l'actif du bilan consolidé la valeur au 31 décembre 2005 (date de 1<sup>ère</sup> application des normes IFRS), considérée comme étant la juste valeur au 31 mars 2011 desdites constructions.

Une éventuelle diminution ou augmentation de valeur des terrains et constructions est directement constatée dans le compte de résultat et non par le compte « Réserves consolidées » (résultat non courant : variation de valeur des immeubles de placement) (IFRS 40).

Pour l'exercice 2010 - 2011, l'impact de ces écritures sur les comptes consolidés est précisé au paragraphe 5 (Immobilisations corporelles).

## **1.5- IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont constituées essentiellement de prêts et de dépôts et cautionnements.

Les prêts sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-remboursement.

## **1.6- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES**

Ils sont valorisés à leur valeur nominale et sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur fait apparaître un risque de non-règlement.

## **1.7- VALEURS MOBILIERES**

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

## **1.8- IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS DIFFERES**

L'impôt sur les bénéfices correspondrait à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'un accord d'intégration fiscale avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005, majorée de l'impôt sur les bénéfices de société n'entrant pas dans le périmètre de l'intégration fiscale. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la méthode du report variable et ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation.

## 1.9 – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

1.9.1 – Au 31 mars 2010, à la suite de la cession de la totalité des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE – dont les accords prévoient l'achat irrévocable des biens immobiliers (terrains et immeubles) industriels et commerciaux situés à Digoin par la société SARREGUEMINES VAISSELLE ou toute société que le Groupe DUDSON souhaiterait lui substituer et, symétriquement, la vente irrévocable des mêmes biens immobiliers par F.S.D.V. - :

- ces biens immobiliers avaient été classés sous la rubrique « Immobilisations destinées à être cédées »
- ces biens avaient été évalués au prix de cession convenu et non en fonction de l'évaluation des mêmes biens en normes IFRS, l'augmentation de valeur en découlant ayant été constatée de manière dérogatoire dans le compte de résultat (rubrique : Résultat non courant – Variation de valeur des immeubles de placement) et non par le compte « Réserves consolidées ».

1.9.2 – A la clôture des comptes au 31 mars 2011, eu égard à ce que, après deux reports, à la date ultime prévue pour leur cession, le Notaire choisi par le Groupe DUDSON n'avait formulé aucune remarque sur le projet d'acte de vente en sa possession, malgré de multiples relances du Notaire de la société et que, de plus, malgré des demandes répétées, aucune preuve de l'existence du financement permettant l'acquisition de ces biens n'avait été fournie par le même Groupe DUDSON (voir Point 3 – Faits marquants – Point 3.2 – 1<sup>er</sup> paragraphe), il était décidé, eu égard aux délais nécessités par une éventuelle action en exécution forcée de la vente :

- de reclasser la totalité des biens immobiliers faisant l'objet d'une promesse d'achat et de vente irrévocable en « Immobilisations corporelles »
- pour les biens industriels de revenir à leur valeur en normes IFRS en imputant – de manière similaire, mais en sens inverse de ce qui avait été pratiqué l'exercice précédent –, la diminution de valeur entre le prix de cession convenu et l'évaluation du même bien en normes IFRS, de manière dérogatoire par le compte de résultat (rubrique = Résultat non courant – Variation de valeur des immeubles de placement) et non par le compte « Réserves consolidées ».

L'incidence de cette diminution de valeur est de 200 K€ (Résultat non courant).

Par mesure de prudence, il était décidé de ne pas revenir sur ces écritures en dépit des éléments rassurants fournis postérieurement à la clôture des comptes par le Groupe DUDSON (voir note n° 3 – Faits marquants – Point 3.2).

## 1.10 – PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.

En sus du compte de résultat consolidé de l'exercice 1<sup>er</sup> avril 2010 – 31 mars 2011 (12 mois) comparé à l'exercice de 15 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 mars 2010, il est fourni à titre d'information et de comparaison un compte de résultat consolidé pro-forma pour la période 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.

Ce compte de résultat consolidé n'a pas fait l'objet de diligences d'audit par les Commissaires aux Comptes.

## NOTE N°2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 2.1 – Société consolidante

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	5, rue du Helder 75009 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG ●

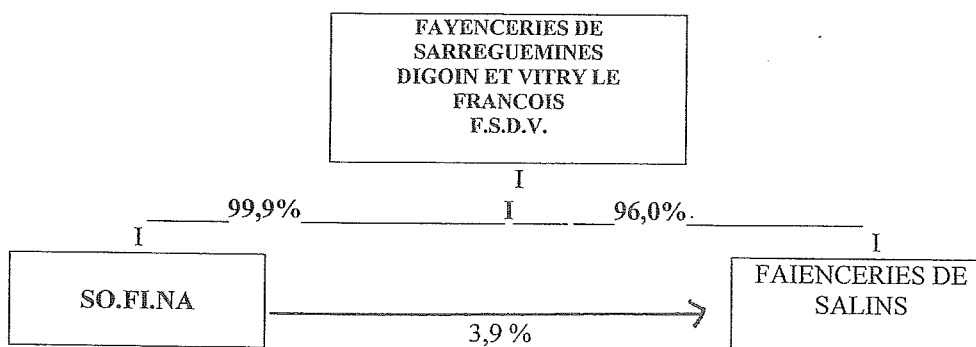


## 2.2 – Périmètre de consolidation

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIENCERIES DE SALINS	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	625 480 223	99,81 %	IG
SOFINA	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	302 220 652	99,96 %	IG

• - IG = Intégration globale

## 2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 31 MARS 2011



## 2.4- INTERETS MINORITAIRES

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

## NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1 - Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à LECICO FRANCE, quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines » et au non paiement des redevances par cette dernière, le Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement du 24 juin 2010, a conclu à ce que l'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE ne pouvait intervenir qu'en contrepartie du versement des redevances d'utilisation et a fixé la date de départ de ces dernières au 1<sup>er</sup> octobre 2003, conformément à la thèse défendue par F.S.D.V.

Il a condamné LECICO FRANCE à verser à F.S.D.V. la somme de 1 196 000 €, le jugement étant assorti de l'exécution provisoire.

Saisie par LECICO FRANCE d'une demande de sursis à exécution provisoire, la Cour d'Appel de Paris, par jugement du 26 octobre 2010, a rejeté cette dernière.

LECICO FRANCE ayant fait appel de la décision du Tribunal de Grande Instance, la provision pour dépréciation de cette créance existant au 31 mars 2010 (850 000 €) a été maintenue.

En garantie de sa créance, F.S.D.V. a pris une hypothèque judiciaire sur les bâtiments propriété de LECICO FRANCE à Vitry le François (U2 – U3 – U4), dont la valeur vénale est estimée à 3 000 000 d'euros.

*C/3 d*

Parallèlement aux développements du contentieux, le contrat d'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE a été résilié avec effet du 30 juin 2010.

Les résultats positifs de ces différents contentieux ont conduit les dirigeants de LECICO FRANCE à demander l'ouverture tardive de négociations portant :

- sur le règlement des redevances d'utilisation de la marque « Sarreguemines »
- l'acquisition du site de Vitry le François
- l'utilisation ou la cession de la marque « Sarreguemines Sanitaire ».

Ces négociations avancent positivement. Cependant, le dernier point demande l'accord formel du Groupe DUDSON, conformément à la Convention de Cession d'Actions du 3 juillet 2009. Bien que saisi de ce point depuis deux mois, le Groupe DUDSON – qui a son tour a formulé des revendications particulières pour accéder à un éventuel accord – n'avait toujours pas pris formellement position sur les propositions faites, à la date de la rédaction du présent document.

En conséquence, les effets bénéfiques d'un éventuel accord, qui resterait à formaliser dans le détail de ses modalités, ne sont pas pris en compte dans les comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2011, tels qu'ils vous sont présentés.

**3.2** – L'acquisition par Sarreguemines Vaisselle des biens immobiliers de Digoin, prévue dans la Convention de cession des actions de cette société, a été reportée à deux reprises et aurait dû intervenir le 30 avril 2011, ce qui n'a pas été le cas.

Après une période confuse, sans interlocuteur du côté de DUDSON FRANCE, laissant supposer que le pire pouvait survenir, deux éléments rassurants viennent d'intervenir :

. le règlement partiel le 3 juillet 2011, par le Groupe DUDSON, du solde des actions SARREGUEMINES VAISSELLE

. la fourniture d'un début de preuve de la mise en place d'un financement permettant l'acquisition des terrains et bâtiments industriels et commerciaux de Digoin.

Aussi, et sauf évènement grave non prévisible à ce jour, la cession des biens immobiliers de Digoin devrait normalement intervenir, bien qu'avec retard, au cours du prochain exercice social.

**3.3** - Afin de faire face à ses besoins en trésorerie, la société, au cours de l'exercice :

- a finalisé la cession à LECICO France d'un terrain de 29.505 m<sup>2</sup> à Vitry le François, terrains sur lesquels sont édifiés les bâtiments U2 –U3 – U4, conformément à l'accord initialement souscrit le 26 juin 2006, cession pour un montant de 434.295 € venant s'imputer sur la cession à F.S.D.V. d'actions SO.FI.NA, et dégageant une plus-value de 265 000 € en normes IFRS
- a cédé diverses maisons ouvrières d'un même périmètre, pour un montant de 619 500 €, dégageant une plus-value de 340 000 € en normes IFRS.

Trois compromis de vente signés de maisons de cadre, qui ne trouvaient pas preneurs précédemment, restent à finaliser pour un montant de 550 000 €.

**3.4** – Dans le cadre de son plan d'économies, la société en janvier 2011 s'est installée dans trois bureaux du Centre d'Affaires EMERGENCE – 5, rue du Helder 75009 Paris et y a transféré son siège social.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – BILAN

**ACTIF**

**NOTE N°4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En milliers d Euros	31.03.2010	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2011
LOGICIELS (1)	1 667	0	0	1.667
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	0	0	5
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>1.672</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.672</b>
AMORTISSEMENTS	1.667	0	0	1.667
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

(1) voir note 1.1.3

**NOTE N°5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**5.1 – TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

En milliers d'Euros	31.03.2010 Normes IFRS	VIREMENT DE COMPTE	ACQUI- SIONS		CESSION (VALEUR COMPTABLE)	CESSION OU VARIATION (Normes IFRS)	31.03.2011 Normes IFRS
TERRAINS (1)	5.691	150			(189) (3)		5.652
CONSTRUCTIONS (1) (2)	8.990	2 699			(145) (4)	(417) (5)	11.127
IMMO DESTINEES A ETRE CEDEES	2.849	(2 849)					-
AGENCEMENT - INSTALLATION S	1.218						1.218
INSTALLATIONS TECHNIQUES	26						26
AUTRES IMMOBILISATIONS	470		4		(173) (6)		301
IMMO.CORPOREL.EN COURS	-						-
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>19.244</b>	<b>-</b>	<b>4</b>		<b>(507)</b>	<b>(417)</b>	<b>18.324</b>
			Dot. Amort. ou prov.	Reprise. Amort. ou prov.	Reprise amort.sur cession imm.		
PROVISIONS DEPREC TERRAINS	654		72	(4)			722
AMORTIS CONSTRUCTION	7.602	1 599	112	(112)	(103) (4)		9.098
AMORT IMMO DEST A ETRE CEDEES	1599	(1 599)					-
AMORTISSEMENTS AUTRES IMMO CORPORELLES	482		4		(173) (6)		313
<b>S/TOTAL DEPRECIATION OU AMORTISSEMENTS</b>	<b>10.337</b>		<b>188</b>	<b>(116)</b>	<b>(276)</b>		<b>10.133</b>
<b>VALEUR NETTE IMMO.CORPORELLES</b>	<b>8.907</b>						<b>8.191</b>

(1) dont incidence norme IFRS 16 = 4 462 K€ au 31.03.2011 (Surcroit de valeur en normes IFRS par rapport à l'actif net comptable (voir note 1.1.1))

(2) dont immobilisations financées par crédit-bail F.S.D.V  
valeur brute 921  
valeur nette 371

(3) Valeur comptable des terrains U2 – U3 U4 Vitry le François cédés

(4) Valeur comptable des maisons ouvrières Sarreguemines cédées

(5) – Digoin : écart entre prix de cession usine et valeur usine normes IFRS :	200 K€
- Complément de valeur en normes IFRS / valeurs comptables maisons ouvrières Sarreguemines cédées :	247 K€
- Ecart de valeur normes IFRS / valeurs comptables terrain U2 U3 U4 Vitry le François cédé :	(30 K€)
	417 K€

(6) Mise hors service Immobilisations totalement amorties suite déménagement.

## 5.2 – NOTE RELATIVE AU TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.2.1 – Pour les raisons explicitées au point 1.9 « *Changement de méthode comptable* », les biens immobiliers de Digoin qui, au 31 mars 2011, et conformément à la Convention de Cession des actions SARREGUEMINES VAISSELLE avaient été classés en « *Immobilisations destinées à être cédées* » ont été reclassés en « *Terrains* » et « *Constructions* ».

5.2.2 – L'impact sur le résultat consolidé de l'application de la norme AS 40 des normes IFRS (valeur au 31 décembre 2005 considérée comme étant la juste valeur) est la suivante :

- pour les constructions inscrites à l'actif des comptes sociaux : 112 K€ pour l'exercice 2010-2011 et 779 K€ en cumul, pour les exercices 2006 à 2010-2011
- pour les constructions financées par crédit-bail : 61 K€ pour l'exercice 2010-2011 et 321 K€ en cumul pour les exercices 2006 à 2010-2011.

## NOTE N°6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'Euros	31.03.2010	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.03.2011
PRETS	3			3
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	181	16	151 (1)	46
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>184</b>			<b>49</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>184</b>	<b>16</b>	<b>151</b>	<b>49</b>

(1) – Restitution de la contre-garantie d'une caution bancaire de 305 K€ échue.

## NOTE N°7- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

### Analyse du poste Clients et des provisions correspondantes

	Créance au 31.03.2010	Variation	Créance au 31.03.2011	Provision au 31.03.2011	Créance nette au 31.03.2011
Céramique de Sarreguemines	1 344	-	1 344	(1 344)	-
Lecico France	1 465	170	1 635	(850)	785
Sarreguemines Bâtiment	124	(124) (1)	-	-	-
Faïence et Cristal de France	113	(104) (1)	9	(7)	2
Sarreguemines Vaisselle	105	22	127	(41)	86
C/C Sarreguemines Vaisselle	300	-	300	-	300
Finamur	20	14	34		34
<b>Total</b>	<b>3 471</b>	<b>(22)</b>	<b>3 449</b>	<b>(2 242)</b>	<b>1 207</b>

(1) Annulation créance par avoir à établir (voir note N° 16 – Chiffres d'affaires).

**NOTE N°8 - AUTRES CREANCES**

En milliers d'Euros	31.03.2010	VARIATION NETTE	31.03.2011
AUTRES CREANCES	328		407
<b>TOTAL</b>	<b>328</b>		<b>407(1)</b>

- (1) – dont 123 K€ de paiement à terme des actions SARREGUEMINES VAISSELLE.  
(2) – dont 170 K€ de paiement en Avril suite à la cession de maisons à Sarreguemines.  
(3) – dont 108 K€ de crédit de T.V.A.

**NOTE N°9- TRESORERIE**

En milliers d'Euros	31.03.2010	VARIATION NETTE	31.03.2011
DISPONIBILITE	240	(234)	6
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>	<b>(234)</b>	<b>6</b>

**NOTE N° 10- COMPTE DE REGULARISATION ACTIF**

En milliers d'Euros	31.03.2010	31.03.2011
Intérêts à payer sur crédit-bail	6	1
Autres charges comptabilisées d'avance	<u>50</u>	<u>24</u>
	56	25

**PASSIF****NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES (hors part des minoritaires)**

En milliers d'Euros	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
SITUATION NETTE NON RETRAITEE AU 31.03.2010	150.250	4.583	7.421	12.004
ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES	(36 559) ①	(1.115)	(1 388)	(2.503) ①
SITUATION NETTE RETRAITEE AU 31.03.2010	121 691	3.468	6.033	9.501
Régularisation diverses			6	6
RESULTAT DE L'EXERCICE			(517)	(517)
SITUATION NETTE AU 31.03.2011	121 691	3.468	5.522	8.990

- ① Se répartissent en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA  
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

*Handwritten signature/initials*

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur de détention des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT (dénomination actuelle SARREGUEMINES VAISSELLE) à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion – absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) – à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

#### **NOTE N°12 -a - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

En milliers d'Euros	31.03.2010	Dotations	Reprise	31.03.2011
CONTENTIEUX	24	47 (1)		71
CHARGES	130	74	25	179
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>121</b>	<b>25</b>	<b>250</b>

(1) – Voir note n° 27 – Litige fiscal CIFIC

#### **NOTE N°12 - b - PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

En milliers d'Euros	31.03.2010	Dotations	Reprise	31.03.2011
	11	3		14

#### **NOTE N°13 – EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES**

En milliers d'Euros	31.03.2010	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2011
PRET RELAIS (1)	0	100	0	100
DIVERS	83	0	0	83
CREDIT BAIL (2)	62	0	39	23 (3)
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>100</b>	<b>39</b>	<b>206</b>

(1) – Pour faire face aux reports de l'acquisition des biens immobiliers de Digoin par SARREGUEMINES VAISSELLE, F.S.D.V. a sollicité et obtenu de son banquier un prêt relais de 500 K€ utilisable du 15 novembre 2010 au 15 novembre 2011, par tranche de 100 K€.

Ce prêt est assorti d'une hypothèque de 1<sup>er</sup> rang sur un terrain constructible, dont la cession n'est actuellement pas envisagée.

(2) En contrepartie des biens faisant l'objet d'un crédit-bail enregistrés à l'actif.

(3) dont 6 K€ d'intérêts à payer enregistrés en charges comptabilisées d'avance.

En milliers d'Euros	A 1 AN AU PLUS	DE 2 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL
AU 31 MARS 2010	118	27	0	145
AU 31 MARS 2011	206	0	0	206

**NOTE N°14 - AUTRES DETTES**

En milliers d'Euros	31.03.2010	VARIATION NETTE	31.03.2011
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	177		73
AUTRES DETTES	820		374 (1)
<b>TOTAL</b>	<b>997</b>		<b>447</b>

(1) – dont :

- . 173 K€ dettes fiscales et sociales
- . 85 K€ charges à payer.
- . 77 K€ comptes courants associés

**NOTE N°15 - ENGAGEMENTS HORS BILANS**

En milliers d'Euros	31.03.2010	Annulation	Nouveau	31.03.2011
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES	305 (1)	(305)		0
CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES	151 (1)	(151)	500	500(2)

(1) - Dans le cadre d'un litige avec un intégrateur de logiciel SAP, la société avait contre-garanti à hauteur de 152 K€ une caution bancaire de 305 K€, ne pouvant éventuellement être mise en jeu qu'après qu'un jugement devenu définitif sur ce litige ne soit intervenu.

A l'issue de 10 ans, aucune action judiciaire n'avait été engagée.

La caution a été annulée et la somme déposée en contre-garantie remboursée à la société (voir note N° 6 – Autres immobilisations financières).

(2) – Hypothèque de premier rang sur terrain à bâtir situé à Sarreguemines (57200), cadastré Section 9 – n°201/43 et Section 54 – n° 171/55 au profit d'un organisme financier, en contrepartie d'un prêt relais de 500 K€.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS – COMPTE DE RESULTAT

### NOTE N°16 - CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXE ET AUTRES PRODUITS

(En K€)	du 01.04.2010 au 31.03.2011	du 01.01.2009 au 31.03.2010	du 01.04.2009 au 31.03.2010 (Pro-forma)	Variation A / C	
	(12 mois) A	(15 mois) B	(12 mois) C	Montant	%
Chiffre d'affaires	515	888	740	(225)	- 30,4 %
Autres produits	70	198	156	(86)	- 55 %
<b>S/Total</b>	<b>585</b>	<b>1 086</b>	<b>896</b>	<b>(311)</b>	<b>- 34,7 %</b>
Avoir à établir	(191) (1)	-	-	(191)	
<b>Total produits nets</b>	<b>394</b>	<b>1 086</b>	<b>896</b>	<b>(502)</b>	<b>- 56,0 %</b>

(1) – Contrepartie de l'annulation de créances Clients provisionnées à 100 %.

(Voir note n°7 – Clients et comptes rattachés remarque (1) et note n° 17 – Dotation et reprise sur Amortissements et Provisions).

Le recul des **Produits Nets** (- 502 K€), soit – 57 %) entre le **Pro-forma** avril 2009 – mars 2010 (12 mois) (**896 K€**) et l'exercice de 12 mois avril 2010 – mars 2011 (**394 K€**) a une triple origine :

- La comptabilisation de 191 K€ d'avoirs à établir, afin d'annuler diverses créances devenues irrécouvrables et provisionnées à 100 %
- La résiliation au 30 juin 2010 du contrat d'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE et l'absence de facturation correspondante (impact sur l'exercice : **225 K€** qui explique la totalité de la baisse du chiffre d'affaires enregistrée : **225 K€**)
- L'absence de refacturation des frais communs à SARREGUEMINES VAISSELLE à la suite de leur départ des locaux de F.S.D.V. en décembre 2009 (impact **58 K€**).

### NOTE 17 – DOTATIONS ET REPRISES / AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION

En milliers d'Euros	Dotations	Reprises
1. <u>Amortissements</u> (1)	115	112
2. <u>Provisions</u>		
. Clients	41	191 (2)
. Risques et charges	81	32
. Engagements de retraite	4	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>126</b>	<b>223</b>
<b>TOTAL</b>	<b>241</b>	<b>335</b>

(1) – Voir notes 1.4 et 5.1

(2) – Voir note 7 – Clients et comptes rattachés – Remarque 1 et note 16 – Chiffre d'affaires et Autres produits.



**NOTE N°18 - RESULTAT NON COURANT**

Le résultat non courant est bénéficiaire de 278 K€ et s'explique comme suit :

- 18.1 – Plus-values succession d'actifs immobiliers : 605 K€**
- Plus-value (sur la base de valeurs exprimées en normes IFRS) sur la cession de terrains de l'usine de Vitry le francois au profit de LECICO FRANCE + 265 K€.
  - Plus-value (sur la base de valeurs exprimées en normes IFRS) sur cession de maisons ouvrières situées à Sarreguemines +340 K€

**18.2 – Provisions pour risques et charge non courante – Dotation nette : - 120 K€**

- Provision pour charges non courantes : 74 K€
- Provision pour risque sur litige fiscal CIFIC : 47 K€ (voir note n° 27)

**18.3 – Variation nette de valeur des immobilisations de placement : - 200 K€**

Concerne l'usine de Digoïn et retour à l'évaluation de ce site en normes IFRS et non au prix de cession convenu (voir note 19 – Changement de méthode comptable et 2.2 – Faits marquants).

**NOTE N°19 IMPOTS SUR LES BENEFICES**

F.S.D.V. a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005).

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1-2-2), hors quote-part correspondant aux impôts différés passifs liés à l'estimation de l'actif immobilier en « juste valeur »

**NOTE N°20 - IMPOTS DIFFERES****NOTE 20.1 – TABLEAU DE VARIATION DES IMPOTS DIFFERES**

➤ Variation de la provision pour impôts différés ( 43 K€)

IMPOTS DIFFERES (en milliers d' Euros)	31.03.2010		31.03.2011
DECALAGE ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL (différences temporaires)	0	0	0
RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION (différences Temporaires) – Normes IFRS	(43)	0	(43)
<b>TOTAL</b>	<b>(43)</b>	<b>0</b>	<b>(43) ①</b>

① Solde impôt différé actif - impôt différé passif.

**NOTE N°20.2 – JUSTIFICATION DES IMPOTS DIFFERES NETS**

IMPOTS DIFFERES ACTIF	1.528	IMPOTS DIFFERES PASSIF	1.528
s/ partie report déficitaire antérieur	1.523	s/ estimation en juste valeur des	1.421
s/organic	0	actifs immobiliers	
s/engagements de retraite	5	s/crédit bail	107

**NOTE N° 20. 3– MONTANT DES REPORTS DEFICITAIRES EN INTEGRATION FISCALE.**

- Déficit fiscal (en intégration fiscale) exercice 2010-2011 : 244 K€
- Montants cumulés au 31 mars 2011 : déficits ordinaires en intégration fiscale : 20 137 K€

**NOTE N°21 - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION**

En milliers d' Euros	31.03.2010	31.03.2011
RESULTATS SOCIAUX DES SOCIETES	5.053	(294)
ELIMINATION BONI DE FUSION SUITE A TUP	(2.871)	
ANNULATION DES MOUVEMENTS DE PROVISIONS REGLEMENTEES IMPOTS DIFFERES		
MOUVEMENTS DE PROVISIONS / REPRISE POUR DEPRECIATION DES TITRES	(277)	51
RETRAITEMENT DES BIENS FINANCES PAR CREDIT- BAIL	39	34
VARIATION PROVISION RETRAITE PERSONNEL	60	(3)
(1) – DIFFERENCE PV COMPTABLE ET PV NORMES IFRS (montant net)		(217)
EVALUATION IMMOBILISATIONS NORMES IFRS	238	(200)
ANNULATION PROFIT IS SUITE A SORTIE DE SARREGUEMINES VAISSELLE	(166)	
(2) - ANNULATION DOTATION AMORTISSEMENTS (NORMES IAS 40)	88	112
ANNULATION MOINS VALUE CESSION TITRES SARREGUEMINES VAISSELLE	50	
<b>RESULTAT CONSOLIDE au 31 DECEMBRE 2010</b>	<b>2.214</b>	<b>(517)</b>

**NOTE N°22 – EFFECTIF**

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	Au 31.03.10	Au 31.03.11
Cadres	3	3
Employés, Agents de Maîtrise	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

**NOTE N°26 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

	31.03.2010	31.03.2011
• Rémunérations versées aux membres composant les organes d'Administration, de Direction et de Surveillance des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation	139 K€	225 K€
Jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance	5 K€	6 K€

**NOTE N° 27 – LITIGE FISCAL CIFIC**

A la suite de l'apport avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la branche Porcelaine – apport comprenant le personnel et la totalité des équipements du site industriel de Digoin -, la Taxe Professionnelle des années 2008 – 2009 relative à ce site a été émise au nom de CIFIC (nouveau nom de SARREGUEMINES VAISSELLE, à la suite de cet apport, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2007.

Ne tenant pas compte du plafonnement de la Taxe Professionnelle en fonction de la valeur ajoutée payée par SARREGUEMINES VAISSELLE (nouveau nom de la société CEBAM, bénéficiaire des apports, société détenant des actifs industriels de Digoin), la Trésorerie de Digoin s'obstine à réclamer à CIFIC

- la Taxe Professionnelle 2008 : 321 K€
- la Taxe Professionnelle 2009 : 315 K€,

différence entre les avis d'imposition initiaux et... les versements effectués par la société SARREGUEMINES VAISSELLE, eu égard aux règlements effectués compte tenu du plafonnement de la Taxe Professionnelle en fonction de la valeur ajoutée.

La Direction des Finances des Entreprises de Macon, ayant refusé de procéder à l'annulation des avis d'imposition émis au nom de CIFIC, en dépit de l'argumentation déposée selon laquelle CIFIC ne disposant plus d'établissement industriel en 2008 – 2009, ne pouvait être assujettie à la Taxe Professionnelle, F.S.D.V. venant aux droits de CIFIC, à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine, décidée par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010 :

- a saisi le Tribunal Administratif de Dijon de ce contentieux avec l'Administration Fiscale
- a déposé auprès du Service de Législation Fiscale une demande d'intervention de ce service sur ce litige surprenant.

CIFIC, parallèlement, a déposé au titre des années 2008 et 2009 une demande de plafonnement de la Taxe Professionnelle en fonction de sa propre valeur ajoutée qui, dans le pire des cas, fait apparaître une Taxe Professionnelle plafonnée de 25 K€ pour l'exercice 2008 et 22 K€ pour l'exercice 2009.

Ces sommes ont fait l'objet d'une provision pour risques éventuels (voir note n° 9 – Provision pour risques).

Postérieurement à la clôture des comptes, la Trésorerie de Digoin a pris une hypothèque judiciaire sur six maisons ouvrières de Sarreguemines en garantie de sa soi-disant créance.

Il n'est pas envisagé actuellement de céder les maisons ouvrières.

**NOTE N°28 – RESULTAT PAR ACTION**

Ce résultat par action est calculé sur le résultat part du Groupe pour les exercices au titre desquels existaient des intérêts minoritaires.

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>31.03.10</u>	<u>31.03.11</u>
<u>Nombre d'actions</u>	150 250	150 250	150 250	150 250	150 250
a) bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (34,95)	(0,40)	(4,54)	(1,72)	(1,72)	(3,75)
b) bénéfice après impôt, amortissements	(11,69)	0,34	(6,65)	14,73	(3,44)

**PROCOMPTA SARL**

Commissaire aux Comptes

Valparc - 6 rue de Franche-Comté - BP 3058  
25046 BESANCON CEDEX

**EXCOM ENTREPRISES FC SARL**

Commissaire aux Comptes

12/14 rue Charles Nodier  
25000 BESANCON

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES  
DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS – "F.S.D.V."**

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance  
au Capital de 4.582.625 €

**Siège Social** : 5 rue du Helder - 75009 PARIS  
SIREN 562 047 605 RCS PARIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Établi en application de l'article L 225-235 du Code de Commerce,**

**sur le rapport du Président du Conseil de surveillance**

**de la Société F.S.D.V.**

**Exercice clos le 31 mars 2011**

**SARL PROCOMPTA**

Commissaire aux Comptes

VALPARC – 6, rue de Franche-Comté

BP 3058

25046 BESANCON CEDEX

**SARL EXCOM ENTREPRISES FC**

Commissaire aux Comptes

12/14 rue Charles Nodier

25000 BESANCON

**FAIENCERIES DE SARREGUEMINES DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS –****« F.S.D.V. »****SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4 582 625 EUROS****SIEGE SOCIAL : 5 Rue du HELDER- 75009 PARIS****R.C. PARIS RCS N°562 047 605****SIRET : 562 047 605 00323 2341 Z**

\*.\*.\*.\*.\*

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES****Établi en application de l'article L 225-235 du Code de Commerce,****sur le rapport du Président du Conseil de surveillance****de la Société F.S.D.V.****Exercice clos le 31 mars 2011**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société F.S.D.V. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité des autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations données dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.



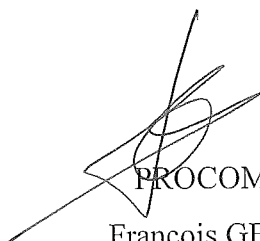
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à BESANCON, le 7 septembre 2011


LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



PROCOMPTA

François GERARD

Associé Mandataire Social



SARL EXCOM ENTREPRISES FC

Marc BECQUET

Associé Mandataire Social